

## *Appel à projets « Consolidation » du LabEx (27 mai 2019)* *Lettre de cadrage*

### I. CONTEXTE

Le budget du LabEx a été initialement réparti en 9 tranches annuelles jusqu'au 31 décembre 2019. En 2018, la date finale de réalisation du programme a été repoussée au 31 décembre 2020 et l'IdEx Bordeaux a décidé d'attribuer aux LabEx du site des financements pour l'année supplémentaire 2020. Les conditions d'attribution de ces crédits ont fait l'objet d'une lettre de cadrage dont les principes sont les suivants :

- 1) Il ne s'agit pas de lancer de nouveaux projets ni d'ouvrir de nouveaux fronts ni de préparer un futur "Grand programme" mais de consolider le bilan scientifique du LabEx : il doit y avoir continuité des actions, le but est de maintenir la dynamique et d'enregistrer le maximum de résultats concrets.
- 2) Les actions doivent être ciblées, réalisables en un an (1<sup>er</sup> janvier-31 décembre 2020), et déboucher sur des livrables (publications notamment et autres actions de valorisation).

**Le comité de pilotage du LabEx a donc décidé d'attribuer la somme de 500 000 € à un AAP consolidation. Cette décision a été approuvée par Ph. Moretto, VP Recherche d'UB, le 27 mai 2019.**

### II. ELIGIBILITE DES PROJETS

Sont éligibles à cet AAP tous les projets (Recherche et Formation) qui prolongent des actions et consolident des résultats (acquis ou en cours d'acquisition) s'inscrivant strictement dans les axes du LabEx. Les projets terminés dont les crédits n'ont pas été intégralement consommés au 31 décembre 2018 ne peuvent faire l'objet d'une nouvelle soumission.

Le montant maximum par projet est fixé à **30 000 €**. Les dépenses éligibles sont les suivantes :

- 1) fonctionnement : missions, consommables, prestations...
- 2) salaires : contrats de recherche ou de soutien à la recherche (1 à 6 mois maximum).

### III. PROCEDURE ET CALENDRIER

L'expertise des projets soumis dans le cadre de cet AAP sera confiée aux membres du conseil scientifique international, qui ont une vue d'ensemble de l'activité scientifique du LabEx et une connaissance précise de chacun des 60 projets déjà financés. Chacun des projets soumis fera l'objet d'une expertise collégiale par l'ensemble du CSI.

Le calendrier des opérations est le suivant :

- \*27 mai 2019 : envoi de la Lettre de cadrage et de la fiche-projet type à l'ensemble de la communauté et au CSI
- \*15 septembre 2019 : remontée des fiches-projets au Directoire
- \*16 septembre 2019 : envoi de toutes les fiches-projets aux membres du CSI
- \*2-3-4 octobre 2019 : évaluation et classement des projets par le CSI

### IV. RECOMMANDATIONS

Toute collaboration scientifique ou technique avec un partenaire extérieur au LabEx fera l'objet d'une convention spécifique, comme le prévoit l'accord de consortium.

Il est demandé aux porteurs de projet de prendre conseil auprès de la gestionnaire ou de l'administratrice de leur laboratoire (C. Morel-Chevillet, S. Philippot, Gh. Bencheikh) ou de l'ingénieur-support du LabEx (S. Maleret) pour tous les aspects techniques du dossier de candidature (nature et éligibilité des dépenses, présentation du budget, etc.). **Étant donné la forte dimension valorisation de cet AAP consolidation, il est fortement recommandé aux porteurs de projet de prendre contact avec C. de Noter, ingénieur support valorisation du LabEx.**